



ÉDITORIAL

LA CGT FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE



NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUTES ET À TOUS DE TRÈS BONNES VACANCES ! PROFITONS DE CE MOMENT ENSOLEILLÉ POUR REPRENDRE DES FORCES AFIN D'AFFRONTER LA RENTRÉE !

Au sommaire :

- Editorial :
La CGT face aux nouveaux enjeux de la négociation d'entreprise
Page 2
- MATT : la victoire est au bout de la lutte
Page 3
- Mobilité imposée : ce que dit la cour de cassation
Page 3
- Implanter la CGT dans la maroquinerie, "c'est pas du luxe"
Page 4
- Le droit à la formation santé, sécurité et conditions de travail est-il d'ordre public ?
Page 4

NOUVEAU SITE :



www.thcb-cgt.fr



www.thcb-cgt.fr

ÉDITORIAL

LA CGT FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA NÉGOCIATION D'ENTREPRISE



Maurad RABHI,
Secrétaire général.

Nous ne le dirons jamais assez fort, le big-bang des ordonnances Macron rendant la négociation d'entreprise plus défavorable dans bien des domaines par rapport à la branche, voire même aux mesures supplétives si un accord majoritaire est signé, devient de plus en plus déconcertant pour les salariés et déroutant pour les structures syndicales de la CGT.

La CGT doit très vite s'adapter pour offrir à l'ensemble de nos syndicats du privé, de nouvelles formes de travail syndical afin d'aider l'ensemble des élus du personnel dans les entreprises

Au-delà de l'urgence à former nos délégués sur les négociations en cours des protocoles d'accords préélectoraux (PAP) et des comités sociaux économiques (CSE), la CGT doit très

vite s'adapter pour offrir à l'ensemble de nos syndicats du privé, de nouvelles formes de travail syndical afin d'aider l'ensemble des élus du personnel dans les entreprises, qui seront rapidement confrontés à de nouvelles déréglementations du travail.

L'heure n'est plus à la tergiversation entre nous, sur de grandes thématiques ou sur de belles et grandes orientations pour l'avenir des salariés

Oui, l'heure n'est plus à la tergiversation entre nous, sur de grandes thématiques ou sur de belles et grandes orientations pour l'avenir des salariés. La question est assez basique, mais essentielle si nous voulons que les syndicats ne se détournent pas et restent attachés à leurs Unions locales, leur département, leur fédération ou la confédération. Comment nous aidons, nous accompagnons, nous formons de manière structurée sur l'ensemble des territoires, nos délégués d'entreprises à la négociation collective, accouplée à la lutte avec les salariés, afin d'assurer pour tous, des accords tirés vers le haut. Bien évidemment, la question ne se pose plus dans les

grands groupes où généralement les élus du personnel se font accompagner directement par leurs experts, leurs avocats ou par des abonnements sur le droit du travail, mais la question reste criante pour tous les autres syndicats dépourvus de moyens suffisants et de soutien !

A l'heure où la négociation de branche s'affaiblit durablement, la négociation interprofessionnelle se liquéfie sur des grands ordres publics, la responsabilité de la direction de la CGT est de savoir s'adapter pour assurer notre mission première, l'amélioration des droits et des conditions de travail des salariés, tout comme l'émancipation des délégués qui nous font confiance dans

Nous devons faire du sur-mesure et individualiser dans un cadre collectif notre approche militante !

l'entreprise.

N'ayons pas peur, nous devons faire du sur-mesure et individualiser dans un cadre collectif, notre approche militante. C'est à ce prix que nous renouerons la confiance et nous gagnerons de nouvelles conquêtes collectives !

MATT : LA VICTOIRE EST AU BOUT DE LA LUTTE !



Joël Lagneaux, délégué CGT MATT

Depuis plusieurs années, l'entreprise de la Matt du groupe Trèves, sous-traitant automobile à Montcornet dans l'Aisne est en grande difficulté. La fin du contrat avec Toyota à Valenciennes pour la fin de l'année présageait ensuite la fermeture de l'entreprise. La direction de Trèves l'avait même officialisé, à la préfecture de l'Aisne, en 2017, après une longue bagarre des salariés initiée par notre syndicat CGT sur la préservation de l'emploi.

A l'époque, l'ensemble des salariés s'était mis en grève avec le soutien inconditionnel des Montcornétois. Le syndicat CGT avec Joël Lagneaux et son fils Antony avait pris la tête de la fronde sociale. Tout cela avait d'ailleurs débouché, en 2017 sur un protocole de fin de conflit où la direction s'engageait à rechercher une solution par le biais d'un cabinet de réindustrialisation avant fin 2019. La famille Trèves s'était également engagée à mettre en place des mesures sociales pour les salariés à la hauteur de ce qu'elle avait engagé lors des fermetures très mouvementées de MPAP à Ay en Champagne et de Sodimatex à Crépy-en-Valois. Notre syndicat CGT avait certes cautionné l'accord, mais avait donné rendez-vous fin 2019 à la direction du groupe, si elle ne respectait pas ses engagements

sur l'emploi.

A la surprise générale, lors d'un point d'étape à la préfecture, en présence de Xavier Bertrand, le préfet et le député de la circonscription, Guillaume Trèves (PDG du groupe) est venu annoncer qu'il renonçait à la fermeture de l'entreprise, tout en garantissant de nouvelles productions pour ce site. Les choses seront précisées lors du prochain comité de groupe en octobre.

Il a enfin reconnu auprès de notre délégué Joël Lagneaux qu'il renonçait à devoir se battre encore avec la CGT et à ternir un peu plus l'image de son groupe !

Un bras de fer gagné après plusieurs années de combat par nos militants CGT pour préserver l'emploi et lutter contre la dévitalisation de leur territoire. La fédération THCB est fière d'avoir en son sein des syndicalistes déterminés à garantir l'emploi. Bravo à Joël, Antony et à toute l'équipe syndicale CGT sans qui rien n'aurait été possible !



Antony et Joël Lagneaux lors d'une assemblée



MOBILITÉ IMPOSÉE : CE QUE DIT LA COUR DE CASSATION

Dans un arrêt du 20 février 2019, la cour de cassation considère que transférer, au-delà de 80 km, le lieu de travail d'un salarié, donc hors du même bassin d'emploi, est une modification du contrat de travail et nécessite l'accord du salarié.

En cas de licenciement du salarié par l'entreprise, celui-ci est considéré sans cause réelle et sérieuse.

Ce sont donc la distance kilométrique et le bassin d'emploi qui sont ainsi installés comme critères objectifs de la légitimité d'un changement de lieu de travail par l'employeur et qui posent des limites importantes.

IMPLANTER LA CGT DANS LA MAROQUINERIE « C'EST PAS DU LUXE »

Afin d'être toujours plus utile aux salarié-e-s, la fédération THCB continue de s'implanter, notamment dans le secteur en plein développement, de la maroquinerie de luxe. Alors que les profits sur ces produits sont considérables, les directions patronales utilisent tous les artifices pour empêcher la légitime représentation syndicale des salariés.

Chez Lonchamp par exemple, le tribunal a débouté la direction qui avait assigné la fédération THCB pour annuler la désignation de notre Représentant de Section Syndicale CGT. L'employeur avait cherché à déstabiliser le nouveau candidat à moins de 3 semaines des élections CSE, celui-ci a depuis été élu.

A la Maroquinerie du Puy comme à celle de Lezoux, c'est le droit du travail qui a été bafoué : liste de 2ème tour affichée par la direction avant le

1er tour, inadmissible pression sur les candidats et non-respect de la représentation syndicale.

Certains patrons, chantre du dialogue social, font semblant de déplorer la faiblesse de représentativité des organisations syndicales, alors qu'ils sont parfois les instigateurs du recul de l'expression démocratique dans l'entreprise. Ce sont les mêmes qui s'offusquent ensuite de la création de listes « autonomes », de manque d'interlocuteurs, voire de l'apparition des gilets jaunes...

La position de la CGT reste la même : oui à la négociation loyale, non au recul des droits des salariés et de

DIALOGUE SOCIAL



leurs représentants. Nous serons vigilants sur les suites et nous félicitons l'opiniâtreté ainsi que l'engagement des nouvelles équipes syndicales. **Bravo à toutes et tous.**

La fédération s'est associée avec un cabinet spécialisé pour mettre en place un module de formation « SSCT » pour nos élus CGT.



Cette formation couvre une partie importante de la santé, sécurité et conditions de travail de votre entreprise, mais aussi une approche syndicale pour assurer pleinement vos fonctions dans la nouvelle commission.

Tous les syndicats qui enverront leurs élus en formation par le biais de nos experts bénéficieront d'avantages à discuter avec la fédération.

Pour plus d'informations, appelez-nous au 01 55 82 84 89 ou sur notre site internet www.thcb-cgt.fr.



Le droit à la formation santé, sécurité et conditions de travail est-il d'ordre public ?

Oui, l'article L.2315-18 du Code du travail, selon lequel « les membres de la délégation du personnel du CSE... bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail » **est d'ordre public**. De même, l'article L.2315-40, disposant que la durée minimale de cette formation est de 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés et de 5 jours dans les entreprises d'au moins 300 salariés **est également d'ordre public**. Il n'est donc pas possible d'y déroger.